DEPARTEMENT de la HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS

réf : 201809M

Séance du 19 octobre 2018 Date convocation : 12 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10 Excusés : 1 Votants : 10

L'an deux mille dix-huit et le vendredi dix-neuf octobre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie SIMPSON, Maire.

Présents : François ARCANGELI, Philippe BUSSIERE, Marie-Christine CHEUZEVILLE, Valérie CHRISTEN, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Francis PRADERE, Eric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Sylvie SIMPSON.

Excusée : Cinthya ARENAS

Secrétaire de séance : Céline SALVIAC MALBERT

Objet : Transfert de la compétence IRVE au SDEHG

Vu la délibération du comité syndical du SDEHG en date du 26 novembre 2015 approuvant les nouveaux statuts du SDEHG, et notamment l'article 3.3 habilitant le SDEHG à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « IRVE : Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques » au SDEHG pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- Adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence adoptées par le bureau du SDEHG le 16 juin 2016 figurant en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sylvie SIMPSON